

Montréal, le 11 novembre 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : HQTD - Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Dossier R-4270-2024 Phase 1**

À la suite des informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience pour le Phase 1 du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet le calendrier de l'audience. **L'audience se tiendra en mode hybride, du 15 au 20 novembre 2024, à compter de 9 h.**

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Rejoignez la réunion maintenant.](#)

Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 8 h 30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie apporte certains ajustements aux planifications reçues des participants. Elle limite le temps du contre-interrogatoire des intervenants à 60 minutes, les présentations des preuves des intervenants à 30 minutes et les argumentations des intervenants à 30 minutes.

À cet effet, la Régie rappelle qu'elle a pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée et invite les intervenants à cibler leur présentation aux éléments ayant évolué depuis le dépôt de leur preuve et aux principales recommandations. En outre, la Régie s'attend à ce que le temps dévolu à la présentation de la preuve soit proportionnel au contenu du mémoire déposé, de sorte que la présentation peut prendre moins de 30 minutes, le cas échéant.

La Régie a pris note de certaines indisponibilités dans l'établissement du calendrier. Elle s'attend à ce que tous les participants respectent le temps prévu ou accordé et

fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Enfin, la Régie s'attend à ce que les participants respectent le cadre d'examen du dossier défini dans les décisions procédurales, notamment en ce qui a trait aux sujets retenus et aux phases visées.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/nb